Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260622-D2026-162-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026

DÉCISION
CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DU DIANETUM APPARTENANT A LA COMMUNE D'ANET AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX DANS LE CADRE D'UNE JOURNÉE D'ANIMATION EDUCATIVE DU PLAN ÉTÉ 2026 LE MERCREDI 26 AOÛT 2026

3.5 - Actes de gestion du domaine

CLD/DM/IG/FM/MC
N°D2026-162

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2026100-0001 du 10 avril 2026,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.551-.1, R.551.13 et D.521-12,*
***Vu** le code d'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 22-1, R. 227-16 et R. 227-20,*
***Vu** le 1.9 de la délibération n°2026-065 du conseil communautaire du 13 avril 2026 portant délégation d'attributions au Président pour conclure toute convention d'une durée inférieure à un an avec les communes membres, les syndicats intercommunaux, syndicats mixtes, ou toute autre collectivité publique ou personne publique relative à la mise à disposition, à un droit d'accès, à une utilisation partagée (notamment celle visées à l'article L5211-4-3 du CGCT) ainsi que leurs avenants et accorder le cas échéant les gratuités,*
***Vu** la délibération n°CC2025-022 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant approbation et autorisation de signature de la Convention Territoriale de Services aux Familles (CTSF) conclue entre la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, les communes signataires et les caisses d'allocations familiales (CAF) de l'Eure et loir et de l'Eure, stipulant notamment de développer des projets dans le cadre de la continuité éducative sur les différents temps d'accueil des enfants âgés de 3 à 17 ans. Dans ce cadre les accueils de loisirs sans hébergement proposent des colos éducatives durant les vacances scolaires et en particulier sur la période estivale,*
***Vu** le projet de contrat de mise à disposition du DIANETUM, afin d'accueillir les enfants du territoire de l'agglomération dans le cadre d'une journée éducative du plan été 2026,*

Considérant qu'une journée d'animation à vocation éducative est organisée le mercredi 26 aout 2026 de 8h30 à 19h00, à destination des enfants et adolescents du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux dans le cadre du plan été 2026 élaboré par la Direction Enfance Jeunesse Famille,
Considérant que le projet pédagogique de cette journée a été élaboré en fonction des orientations énoncées dans le schéma éducatif global de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux développant la politique d'action sociale en direction de l'Enfance et la Famille,
Considérant que ce projet s'inscrit également dans les objectifs définis par la Convention Territoriale de Services aux Familles (CTSF), visant à développer des actions éducatives et de loisirs sur les temps périscolaires et extrascolaires,
Considérant que la mise en œuvre de cette journée nécessite l'utilisation d'un équipement adapté permettant l'accueil du public, l'organisation des activités et le bon déroulement de la manifestation,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260622-D2026-162-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026

Considérant que la commune d'Anet a décidé de mettre à disposition, à titre gratuit, le DIANETUM, situé chemin des Cordeliers,
Considérant la nécessité de définir par convention les modalités cette mise à disposition entre la commune d'Anet et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE une convention de mise à disposition à titre gratuit du DIANETUM de la commune d'Anet, située chemin des Cordeliers 28260 ANET, au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'organisation d'une journée d'animation éducative dans le cadre du Plan été 2026, le mercredi 26 août 2026, de 8h30 à 19h00.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la commune d'Anet.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 22 JUIN 2026

Le Président

Christophe LE DORVEN

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 22 JUIN 2026